



## Archivage électronique des TM

Comme cela a déjà été annoncé précédemment, l'archivage des TM se fera de manière électronique. Chaque élève dont le TM est validé (même si la note est insuffisante) doit préparer un exemplaire électronique complet de son travail, avec les annexes, le tout au format PDF (max 50 MB). Pour les travaux artistiques, des directives spéciales sont données (voir en bas de page). Le fichier préparé (sur une clé USB) doit impérativement être nommé :

**CSM\_TM\_année\_nom\_prénom\_f.pdf**

Il sera déposé sur un serveur commun aux écoles du S2 et répertorié dans le catalogue de la bibliothèque-médiathèque de l'école pour le stockage et la consultation des TM. L'enregistrement des fichiers se fera, par classe, selon l'horaire suivant. :

### Lundi 24 juin 2019 en salle 5.3.5

<b>8h00</b>	<b>3C2</b>		
<b>8h25</b>	<b>3E1Z</b>	<b>13h15</b>	<b>3E2Z</b>
<b>8h50</b>	<b>3A2</b>	<b>13h40</b>	<b>3D2</b>
<b>9h15</b>	<b>3B1</b>	<b>14h10</b>	<b>3E3Z</b>
<b>9h40</b>	<b>3D3</b>	<b>14h35</b>	<b>3B2</b>
<b>10h05</b>	<b>3A1</b>	<b>15h00</b>	<b>3D1</b>
		<b>15h25</b>	<b>3C1</b>
		<b>15h50</b>	<b>Réserve</b>

**Merci de préparer à l'avance les fichiers** pour que le travail d'enregistrement puisse se faire rapidement. Les élèves qui seraient absents le lundi 24 juin, contacteront directement Mme Sabine Isely par mail : [lselyS@edufr.ch](mailto:lselyS@edufr.ch)

Avec mes meilleures salutations.

Sébastien Uldry  
proviseur

#### Directives spéciales pour les travaux artistiques

- Pour les **TM en Arts visuels**, l'élève dépose sur le serveur **un seul fichier** (format PDF), comprenant le rapport écrit et, en annexe, **une** photographie numérique (format JPEG) de son œuvre (photographie, maquette, tableau, sculpture, dessin ou autres).
- Pour les **créations littéraires** (pièce de théâtre, récit, roman ou autres), l'élève dépose sur le serveur **un seul fichier** (format PDF), comprenant le rapport écrit et en annexe la version numérique de sa création (par ex. livret de la pièce de théâtre, partitions ...).
- Pour les **productions audiovisuelles** (courts-métrages, œuvres musicales, interview ou autres), l'élève dépose sur le serveur **uniquement le rapport écrit** (format PDF). Il remet également à Mme Manser un CD ou DVD contenant sa création audiovisuelle.